



VOIE MENANT À UNE DÉSIGNATION

Étapes menant au titre d'Évaluateur résidentiel canadien (P.App., CRA)

1 EXIGENCES D'ADMISSION

Pour être admis comme membre stagiaire de l'Institut canadien des évaluateurs (ICE) convoitant le titre d'Évaluateur accrédité de l'Institut canadien (AACI), vous devez avoir complété :

- Deux (2) années d'études postsecondaires accréditées (par ex. : collège, CÉGEP, ou université) OU être titulaire d'un baccalauréat
- Le cours **ICE 101 – Introduction à la profession (webinaire de l'ICE)**
- Le cours **GUI-3102 – Évaluations immobilière : principes et pratiques (Université Laval)**
- **Séminaire ICE d'Introduction à la pratique professionnelle (IPP)**
- Effectuez une vérification de casier judiciaire avec Sterling Backcheck

Après avoir répondu à ces exigences, vous pouvez présenter une demande d'adhésion comme membre stagiaire à votre Association provinciale de l'ICE. Après avoir reçu confirmation de votre Association provinciale à l'effet que vous avez effectivement répondu aux exigences ci-dessus, vous devrez compléter :

2 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET D'EXPÉRIENCE

Il est recommandé de compléter vos exigences d'éducation en parallèle au Programme d'expérience appliquée.

Exigences d'éducation

Vous êtes tenus de réussir les six (6) cours suivants de l'Université Laval ou l'équivalent.

1. **DRT-1904** Introduction au droit immobilier
2. **GUI-2100** Investissement immobilier
3. **GUI-3100** Économie urbaine et marchés immobiliers
4. **GUI-3101** Concepts et applications en gestion urbaine et immobilière
5. **GUI-3102** Évaluation immobilière : principes et pratiques
6. **GUI-4001** Développement immobilier

Étude de cas sous tutelle (ECT)

Le stagiaire doit aussi compléter le cours

BUSI 398 – Single Family Case Study; OU

BUSI 444 – Comprehensive Case Study Examination equivalency.

Ce cours est seulement disponible en anglais à l'université de Colombie-Britannique.

Programme d'expérience appliquée

Pendant que vous complétez les exigences pédagogiques, vous êtes automatiquement inscrit au PEP dès début de la période de stage. Vous devez être membre stagiaire en règle de l'ICE.

Les membres qui veulent obtenir une désignation doivent posséder au moins 1 à 2 ans d'expérience de travail pertinente.

Durant cette période, vous êtes tenu de consigner votre expérience dans le Rapport d'étapes du PEA Online.

- Principes de base de la valeur
- Compétences professionnelles

Le rapport d'avancement devrait être complété sur une base continue.

Pour maintenir leur statut de membre stagiaire, tous les membres stagiaires sont tenus de répondre aux exigences du Programme de perfectionnement professionnel continu (PPC).

VOIE MENANT À UNE DÉSIGNATION

Étapes menant au titre d'Évaluateur résidentiel canadien (P.App., CRA)

3 EXIGENCE DU TITRE

Examen du produit du travail

Les membres stagiaires sont tenus de présenter deux (2) échantillons de leur travail à des fins d'examen. Ces travaux seront présentés tout au cours de la période de stage et doivent être conformes aux Normes uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada (NUPPEC). Chaque échantillon doit répondre aux exigences de l'examen avant que le prochain rapport soit présenté. Les deux (2) examens du produit du travail doivent être complétés de façon satisfaisante pour que le stagiaire soit admissible à l'examen écrit d'expérience appliquée (EA).

4 EXIGENCES D'EXAMEN

A. Examen écrit d'expérience appliquée

L'examen écrit d'expérience appliquée menant au titre AACI permet d'évaluer la compréhension que possède le membre stagiaire des principes de base de la valeur par rapport aux connaissances et aux compétences expérientielles requises aux fins de l'obtention du titre. Le savoir expérientiel fait allusion à la sagesse acquise à même l'expérience et le discernement dans l'application des connaissances pédagogiques à des situations réelles ou hypothétiques. Cet examen est corrigé par des membres désignés de l'ICE formés en la matière et administré par l'Université de la Colombie-Britannique.

Avant de subir l'examen, vous devez avoir obtenu et complété :

- Un diplôme universitaire
- Les exigences pédagogiques décrites à l'étape 2, y compris l'Étude de cas sous tutelle
- Le Programme d'expérience appliquée (PEA)
- Le Rapport d'étapes du Programme d'expérience appliquée (PEA)
- Les examens du produit du travail (EPT)
- Le Séminaire sur la pratique professionnelle (SPP) dans les deux ans qui précèdent :
 - la participation à l'examen écrit; et
 - la participation à l'entrevue sur les compétences professionnelles (ECP)

Le membre stagiaire doit fournir toutes les pièces justificatives à son Association provinciale confirmant l'achèvement avec succès des exigences ci-dessus au moins 30 jours avant la date prévue de l'examen. L'examen est disponible en français.

Pour vous inscrire à l'examen, consultez l'adresse

<https://www.sauder.ubc.ca/programs/real-estate/credit-programs/aic-distance-education/applied-experience-exam>

B. Entrevue sur les compétences professionnelles

Après avoir réussi l'examen écrit (note de 70 % +), vous devez :

- Communiquer avec le bureau national et compléter la demande de titre de l'ICE et fixer une date pour votre entrevue sur les compétences professionnelles (ECP).

L'ECP prend appui sur les techniques de l'entrevue descriptive du comportement (EDC) et est menée par des examinateurs formés en la matière qui sont membres désignés de l'ICE. Une réponse satisfaisante est requise pour chacune des compétences requises.

FÉLICITATIONS !

Suite à l'approbation du groupe d'examineurs, vous recevrez votre titre d'Évaluateur accrédité de l'Institut canadien (P.App., CRA). Comme évaluateur désigné, vous serez tenu de maintenir le nombre de crédits requis de perfectionnement professionnel continu (PPC). Pour plus d'information, veuillez consulter l'adresse www.ICEcanada.ca.